



NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R28-2024-094

PUBLIÉ LE 9 JUILLET 2024

Sommaire

EPF Normandie / DIF Pôle foncier

R28-2024-07-08-00003 - Délégation de signature cession - TROARN - Madame Céline SORTON.pdf (1 page)	Page 3
R28-2024-07-09-00001 - Délégation de signature donnée par M. GAL à Madame Céline SORTON dans le cadre de l'acte de vente Commune FERMANVILLE /EPF Normandie (1 page)	Page 5
R28-2024-07-08-00001 - Délégation de signature FONTENAY LE MARMION - Bail commercial Florence HAMON.pdf (1 page)	Page 7
R28-2024-07-08-00002 - DELEGATION DE SIGNATURE TERRAINS ST AUBIN SUR GAILLON_CLE (2 pages)	Page 9

EPF Normandie

R28-2024-07-08-00003

Délégation de signature cession - TROARN -
Madame Céline SORTON.pdf

DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE
DU DIRECTEUR GENERAL à Madame Céline SORTON

Le Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, Monsieur Gilles GAL,
en résidence à ROUEN, Carré Pasteur, 5 rue Montaigne,

Vu le Décret n°68.376 du 26 avril 1968 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Normandie dans sa version modifiée par le Décret n° 2018-777 du 7 septembre 2018, et notamment son article 13,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015, nommant Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1^{er} janvier 2016,

Vu l'arrêté en date du 18 décembre 2020 de Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre de la transition écologique, chargée du logement le renouvelant à cette fonction à compter du 1^{er} janvier 2021,

Vu l'ordonnance n°2011-1068 du 8 septembre 2011,

Vu le décret n°2011-1900 du 20 novembre 2011,

Vu les articles L.321-11 et R.321-9 du code de l'urbanisme,

Considérant la Convention de Réserve Foncière signée entre l'Etablissement Public Foncier de Normandie et la Commune de TROARN, le 11 décembre 2020, après décision du Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie du 19 janvier 2021 et délibération du Conseil Municipal de la Commune de TROARN, du 18 juin 2024.

Considérant le projet d'acte de vente établi par la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée dénommée « OFFICE NOTARIAL DES SABLES D'AUGE », titulaire d'un office notarial à TROARN (14670), 2 rue de l'Avenir, ayant reçu l'accord écrit de l'Etablissement Public Foncier de Normandie,

Décide :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Madame Céline SORTON, Chargée d'Opérations Foncières de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, à l'effet de signer l'acte authentique établi par l'office notarial susnommé, par lequel ledit Etablissement Public Foncier de Normandie procède à la cession au profit de :

- La Commune de TROARN, personne morale dont l'adresse est à TROARN (14670), Place Paul Quellec, identifiée au SIREN sous le numéro 211 407 127,

- D'une parcelle de terrain comprenant un bâtiment comprenant une partie entrepôt, et une partie bureaux, salle de réunion et sanitaire, sis à TROARN, 247 rue des Artisans, cadastrée section AH numéro 5, pour une superficie de 20a 00ca,

Moyennant le prix de **CENT QUATRE VINGT DEUX MILLE HUIT CENT QUATRE VINGT QUINZE EUROS ET QUATRE VINGT QUATRE CENTIMES TOUTES TAXES COMPRISES (182.895,84 € T.T.C.)**, valable jusqu'au **30 septembre 2024**, se décomposant en valeur foncière pour 180.000 €, auquel s'ajoutent les frais d'acquisition d'un montant de 2.413,20 € et la TVA sur marge d'un montant de 482,64 €, stipulé payable dans le délai de 45 jours à compter de la signature de l'acte ; passé ce délai, la partie du prix non réglée porterait intérêt au taux légal.

Article 2 : La présente décision est notifiée à l'intéressée et publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Foncier de Normandie.

Fait à ROUEN, le 08-07-2024
Le Directeur Général

Notifiée le 08-07-2024
à Madame Céline SORTON

Gilles GAL

✓ Certified by  yousign

Céline SORTON

✓ Certified by  yousign

EPF Normandie

R28-2024-07-09-00001

Délégation de signature donnée par M. GAL à
Madame Céline SORTON dans le cadre de l'acte
de vente Commune FERMANVILLE /EPF
Normandie

DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE
DU DIRECTEUR GENERAL à Madame Céline SORTON

Le Directeur général de l'Etablissement public foncier de Normandie, Monsieur Gilles GAL,
en résidence à ROUEN, Carré Pasteur, 5 rue Montaigne

Vu le Décret n°68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Etablissement public foncier de Normandie dans sa version modifiée par le Décret n° 2018-777 du 7 septembre 2018, et notamment son article 13,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015 nommant Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1er janvier 2016,

Vu l'arrêté en date du 18 décembre 2020 de Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre de la transition écologique, chargée du logement le renouvelant à cette fonction à compter du 1er janvier 2021

Vu l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011,
Vu le décret n° 2011-1900 du 20 novembre 2011,
Vu les articles L. 321-11 et R. 321-9 du code de l'urbanisme,

Considérant la Convention de Réserve Foncière signée entre l'Etablissement Public Foncier de Normandie et la Commune de FERMENVILLE en date du 19 décembre 2019, après délibération du Conseil Municipal de la Commune de FERMENVILLE, en date du 04 juillet 2024 et décision du Directeur Général de l'EPF Normandie en date du 10 octobre 2019.

Considérant le projet d'acte de vente établi par la SELARL dénommée « ETUDE NAPOLEON », titulaire d'offices notariaux aux résidences de :

- CHERBOURG-EN-COTENTIN (Manche), Cherbourg-Octeville, 107 rue Emmanuel Liais,
 - CHERBOURG-EN-COTENTIN (Manche), Tourlaville, 595 avenue des Prairies,
 - et bureau annexe à LA HAGUE (Manche), Beaumont-Hague, 2 rue du Millecent,
- ayant reçu l'accord écrit de l'Etablissement Public Foncier de Normandie,

Décide :

Article 1er : Délégation de signature est donnée à Madame Céline SORTON, chargée d'opérations foncières à l'Etablissement Public Foncier de Normandie, à l'effet de signer l'acte authentique établi par l'office notarial susmentionné, par lequel l'EPF Normandie procède à l'acquisition auprès de

La Commune de FERMENVILLE, personne morale de droit public située dans le département de LA MANCHE (50), dont l'adresse est à FERMENVILLE (50840), 5 La Heugue, identifiée au SIREN sous le numéro 215001785.

D'un hangar et des terres situés à FERMENVILLE (50840) Le Port Pignot, cadastrés Section D n°s 76, 794, 796 et 798 d'une contenance totale de 01ha 04a 39ca,

Moyennant le prix de **UN EURO SYMBOLIQUE (1,00 €)**, en valeur libre, qui sera réglé entre les mains de la SELARL « ETUDE NAPOLEON », rédacteur de l'acte, sans attendre l'accomplissement des formalités de la publicité foncière et au plus tard dans les quinze jours de la réception d'une copie de l'acte signé

Article 2 : La présente décision sera notifiée à l'intéressée et publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Foncier de Normandie

Fait à Rouen,
Le Directeur général
Signé le 09-07-2024

Notifiée
à Madame Céline SORTON
Signé le 09-07-2024

Gilles Gal

✓ Certified by  yousign

Céline SORTON

✓ Certified by  yousign

EPF Normandie

R28-2024-07-08-00001

Délégation de signature FONTENAY LE
MARMION - Bail commercial Florence
HAMON.pdf

DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE
DU DIRECTEUR GENERAL A Madame Florence HAMON

Le Directeur général de l'Etablissement public foncier de Normandie, Monsieur Gilles GAL, en résidence à ROUEN, Carré Pasteur, 5 rue Montaigne

Vu le Décret n°68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Etablissement public foncier de Normandie dans sa version modifiée par le Décret n° 2018-777 du 7 septembre 2018, et notamment son article 13,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015 nommant Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1er janvier 2016,

Vu l'arrêté en date du 18 décembre 2020 de Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre de la transition écologique, chargée du logement le renouvelant à cette fonction à compter du 1er janvier 2021

Vu l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011,
Vu le décret n° 2011-1900 du 20 novembre 2011,
Vu les articles L. 321-11 et R. 321-9 du code de l'urbanisme,

Considérant la Convention de réserve foncière signée entre l'Etablissement Public Foncier de Normandie et la commune de FONTENAY-LE-MARMION le 20 juin 2024, après décision du Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie du 3 juin 2024 et délibération du conseil municipal de la commune de FONTENAY-LE-MARMION le 8 février 2024,

Considérant le projet d'acte de bail commercial établi par l'Etude de Maître Guillaume COQUELIN, Notaire associé de la Société Pluriprofessionnelle d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée de notaires et d'avocats dénommée « COQUELIN & ASSOCIES », à SAINT-MARTIN-DE-FONTENAY, avec la participation de Maître BEDOUET, notaire à SAINT-SYLVAIN, ayant reçu l'accord écrit de l'Etablissement Public Foncier Normandie,

Décide :

Article 1er : Délégation de signature est donnée à Madame Florence HAMON, Chargée d'opérations foncières à l'Etablissement Public Foncier de Normandie, à l'effet de signer le bail commercial établi par le Notaire susmentionné, par l'EPF de Normandie au profit de M. David SARRAZIN et Madame Clémence GUILLON (société « la baguette SARRAZIN »), du bien, 10 Rue de la République sis à FONTENAY-LE-MARMION (14320), et cadastré section AK numéro 157, d'une surface de 00ha 09a 88ca,

Article 2 : La présente décision sera notifiée à l'intéressée et publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Foncier de Normandie

Fait à Rouen, 08-07-2024
Le Directeur général

Notifiée le 08-07-2024
à Madame Florence HAMON

Gilles GAL

✓ Certified by  yousign

Florence HAMON

✓ Certified by  yousign

EPF Normandie

R28-2024-07-08-00002

DELEGATION DE SIGNATURE TERRAINS ST
AUBIN SUR GAILLON_CLE

DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE
DU DIRECTEUR GENERAL à Madame Caroline LEFEBVRE-EVENOT

Le Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, Monsieur Gilles GAL,
en résidence à ROUEN (76000) Carré Pasteur, 5 rue Montaigne,

Vu le Décret n° 68.376 du 26 avril 1968 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Normandie dans sa version modifiée par le Décret n° 2018-777 du 7 septembre 2018, et notamment son article 13,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre du Logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015, nommant Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1^{er} janvier 2016,

Vu l'arrêté en date du 18 décembre 2020 de Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre de la transition écologique, chargée du logement, le renouvelant à cette fonction à compter du 1^{er} janvier 2021,

Vu l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011,

Vu le décret n° 2011-1900 du 20 novembre 2011,

Vu les articles L. 321-11 et R. 321-9 du code de l'urbanisme,

Considérant la Convention de Réserve Foncière signée entre l'Etablissement Public Foncier de Normandie et la commune de SAINT AUBIN SUR GAILLON le 19 avril 2024, après délibération du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier Normandie en date du 29 février 2024, et délibération du Conseil Municipal de la commune de SAINT AUBIN SUR GAILLON en date du 6 mars 2024,

Considérant le projet d'acte de vente établi par Maître Loïc BIDON, notaire associé de la SELARL « NOT@IRES EN SEINE » titulaire d'un office notarial à GAILLON (27600) 38 rue Maurice Maire, avec le concours de Maître Stéphane PELFRENE notaire associé à LOUVIERS (27400) 26 rue du Maréchal Foch, ayant reçu l'accord préalable de l'Etablissement Public Foncier de Normandie,

Décide :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Madame Caroline LEFEBVRE-EVENOT
Chargée d'Opérations Foncières de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, à l'effet de signer l'acte authentique établi par Maître BIDON, Notaire susnommé, par lequel l'EPF de NORMANDIE procède à l'acquisition auprès de Madame Jacqueline Fernande Julia CREPEL, née à SAINT AUBIN SUR GAILLON le 25 mai 1934, retraitée, demeurant à AILLY (27600) 11 rue des Colongeais, veuve de Monsieur Marcel HESLOUIN,

Des parcelles de terrains cadastrées sur la Commune de SAINT AUBIN SUR GAILLON, « Le Village », section AC :

- numéro 35 pour une contenance de 15a 90ca (1.590 m²),
- numéro 265 pour une contenance de 1ha 61a 64ca (16.164 m²),
- et numéro 267 pour une contenance de 30a 76ca (3.076 m²),

Soit une superficie totale de = 2ha 08a 30ca (20.830 m²)

Moyennant le prix de TROIS CENT SOIXANTE-DIX MILLE EUROS (370.000 Euros) en valeur libre, qui sera réglé par la comptabilité de Maître BIDON notaire rédacteur de l'acte, sans attendre l'accomplissement des formalités de la publicité foncière et au plus tard dans les quinze jours de la réception d'une copie de l'acte signé.

Article 2 : La présente décision sera notifiée à l'intéressé et publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Foncier de Normandie.

Fait à ROUEN,
Le Directeur Général

Signé le 08-07-2024

Gilles GAL

✓ Certified by  yousign

Notifiée à Madame Caroline LEFEBVRE-EVENOT le
Signature de l'intéressée :

Signé le 08-07-2024

Bon pour acceptation

Caroline LEFEBVRE EVENOT

✓ Certified by  yousign